

DEPARTEMENT
DE LA
SEINE-SAINT-DENIS

REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté-Egalité-Fraternité

Nombre de Membres composant :
Le Conseil Municipal : 53

En exercice : 53

Présents : 35



N°163

**REGISTRE
DES DELIBERATIONS**

**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 10 NOVEMBRE 2025**

L'AN deux mille vingt-cinq, le 10 novembre, le conseil municipal d'Aubervilliers, convoqué le 4 novembre 2025, s'est réuni Salle du Conseil municipal à 18H00 sous la présidence de Madame Karine FRANCLET, Maire.

Etaient présents : FRANCLET Karine, SACK Pierre, HADJI-GAVRIL Michel, BAZIZ Yasmina, REMY Marie-Pascale, BIDAL Damien, DAUVERGNE Véronique, MARTIN Samuel, BOUZIDI Zakia, LESERRE José, MESSEZ Marie-Françoise , DANDRIEUX Dominique , SACKHO Kourtoum, ALLAIN Philippe, LOE Patricia, GODIN Guillaume, OZHAN Mizgin, Adjoints au Maire

AUGY Thierry, DESCAMPS Alain, VACHER Annie, GILLY Jean-Paul, FAUCHEUX Gilbert, HE Dominique, CAMBIANICA Robin, GONCALVES PEIXOTO Maria Elisabete, HOCINE Massinissa, CHIKHDENE Zayen, KARROUMI Sofienne, GUERRIEN Marc, NAULEAU Pierre-Yves, YAOU Fatima, DAGUET Anthony, NEDELEC Soizig, COHEN-HADRIA Yonel, DJEBBARI Nabila, Conseillers Municipaux et Conseillers Municipaux délégués.

Etaient absents : GRYNBERG DIAZ Sandrine, EMEL Maryse, KARMAN Jean-Jacques, BOUCHA Safia.

Excusés :

Représentés par :

Madame Ling LENZI
Monsieur Miguel MONTEIRO
Monsieur Jérôme LEGENDRE
Madame Sandrine DESIR
Madame Solène DA SILVA
Monsieur Cédric SCHROEDER
Monsieur Franck LE ROY
Monsieur Lewis CHARTIER
Madame Margaux HOUIS
Madame Marie-Amélie ANQUETIL
Madame Katalyne BELAIR
Madame Nadège NIFEUR
Monsieur Zishan BUTT
Madame Evelyne YONNET-SALVATOR

Madame Karine FRANCKET
Madame Marie-Pascale REMY
Madame Marie-Françoise MESSEZ
Monsieur Alain DESCAMPS
Monsieur Philippe ALLAIN
Madame Véronique DAUVERGNE
Monsieur Robin CAMBIANICA
Madame Mizgin OZHAN
Monsieur Pierre SACK
Monsieur Damien BIDAL
Monsieur Zayen CHIKHDENE
Monsieur Marc GUERRIEN
Madame Nabila DJEBBARI
Monsieur Sofienne KARROUMI

Secrétaire de séance : Zakia BOUZIDI

**Direction des Ressources Humaines et Relations Humaines/Service
Analyse et pilotage de la masse salariale**

OBJET : Mise à jour du tableau des effectifs

LE CONSEIL,

Après avoir entendu l'exposé de Madame Karine FRANCKET,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2121-29, L.21222-21, L.2313-1, R.2313-3 ;

Vu le Code général de la propriété des personnes publiques et notamment ses articles L.2124-32, L. 2222-11, R. 2124-65 et R. 2124-67 ;

Vu le Code général de la fonction publique et notamment ses articles L.313-1 et L. 721-1 ;

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

Vu la loi n°2017-86 du 27 janvier 2017 relative à l'égalité et à la citoyenneté, notamment ses articles 162 et 167 ;

Vu le décret n°88-145 du 15 février 1988 relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale ;

Vu le décret 2019-11912 du 19 décembre 2019 portant diverses dispositions relatives aux agents contractuels de la fonction publique territoriale ouverts aux agents contractuels ;

Vu le budget prévisionnel 2025 du budget principal de la ville d'Aubervilliers ;

Vu l'avis du comité social territorial du 10 octobre 2025.

Considérant que conformément à l'article L.313-1 du Code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité sont créés ou supprimés par l'organe délibérant de la collectivité ;

Considérant qu'il convient d'ajuster le tableau des effectifs et des emplois en fonction des emplois et postes nécessaires au fonctionnement des différents services de la commune ;

Considérant la volonté de la Commune d'actualiser son tableau des effectifs afin de faire correspondre celui-ci avec les emplois existants et occupés par les agents.

Adoption à l'unanimité par 34 pour , 11 se sont abstenus(Maria Elisabete GONCALVES PEIXOTO, Massinissa HOCINE, Zayen CHIKHDENE, Sofienne KARROUMI, Katalyne BELAIR, Zishan BUTT, Evelyne YONNET-SALVATOR, Anthony DAGUET, Soizig NEDELEC, Yonel COHEN-HADRIA, Nabila DJEBBARI) , 4 ne prennent pas part au vote(Marc GUERRIEN , Nadège NIFEUR, Pierre-Yves NAULEAU , Fatima YAOU)

DELIBERE :

DECIDE de créer au tableau des emplois afin de répondre aux nouveaux besoins de la collectivité :

- 20 emplois à temps non complet 21h36 d'auxiliaires de vie périscolaire ouverts au cadre d'emploi des adjoints d'animation territoriaux,
- 1 emploi à temps complet de médiateur santé-saturnisme ouvert au cadre d'emploi des rédacteurs territoriaux,
- 1 emploi à temps complet de pédicure podologue ouvert au cadre d'emploi des pédicures – podologues, ergothérapeutes, psychomotricien, orthoptiste, technicien laboratoire, manipulateur,
- 1 emploi à temps non complet de diététicienne ouvert au cadre d'emploi des pédicures–podologues, ergothérapeutes, psychomotricien, orthoptiste, technicien laboratoire, manipulateur,
- 1 emploi à temps complet de responsable du Programme Petite enfance ouvert au cadre d'emploi des infirmiers territoriaux et des éducateurs de jeunes enfants,
- 1 emploi à temps complet de chargé de relation avec les écoles et les services ouvert au cadre d'emploi des adjoints administratifs territoriaux.
- 1 emploi de coordinateur budgétaire et comptable ouvert au cadre d'emplois des adjoints administratifs et des rédacteurs territoriaux,
- 1 emploi à temps complet de coordinateur quittancement et facturation ouvert au cadre d'emploi des adjoints administratifs et des rédacteurs territoriaux.

DECIDE de supprimer au tableau des emplois :

- 1 emploi à temps complet de chargé d'accueil de la vie associative ouvert au cadre d'emploi des adjoints administratifs territoriaux,
- 1 emploi à temps non complet 31h30 de pédicure-podologue,
- 1 emploi à temps complet d'infirmier ouvert au cadre d'emploi des infirmiers territoriaux

- 1 emploi à temps complet de responsable proximité comptabilité ouvert au cadre d'emploi des adjoints administratifs territoriaux,
- 1 emploi à temps complet d'agent de quittancement facturation ouvert au cadre d'emploi des adjoints administratifs territoriaux,
- 1 emploi à temps complet de mécanicien ouvert au cadre d'emploi des adjoints techniques territoriaux,
- 6 emplois à temps complet de maître-nageurs sauveteurs ouverts au cadre d'emplois des éducateurs des APS,
- 1 emploi à temps complet de chef de bassin ouvert au cadre d'emploi des éducateurs des APS,
- 1 emploi à temps complet d'agent d'entretien ouvert au cadre d'emploi des adjoints techniques territoriaux,
- 1 emploi à temps complet technique polyvalent ouvert au cadre d'emploi des adjoints techniques territoriaux.

DECIDE d'ajuster le tableau des effectifs afin de prendre en compte les nouveaux besoins :

- 20 postes à temps non complet d'adjoint territoriaux d'animation
- 1 poste à temps complet de rédacteur territorial
- 1 poste à temps complet de rédacteur territorial 1^{ère} classe
- 1 poste à temps complet de pédicures-pod,ergothérapeutes
- 3 postes à temps complet d'adjoint technique territorial.

DECIDE de supprimer au tableau des effectifs :

- 1 poste à temps non complet de pédicures-pod,ergothérapeutes
- 6 postes à temps complet d'éducateurs des APS.

DIT que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de ces agents seront inscrits au chapitre 012 du budget de l'exercice en cours.

AUTORISE Madame le Maire ou son représentant, à signer tout document relatif à la présente délibération.

DIT que le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution de la présente délibération.

DIT que la présente délibération sera transmise au représentant de l'État dans le Département, au titre du contrôle de légalité.

DIT que cette délibération peut faire l'objet d'un recours soit gracieux auprès du Maire d'Aubervilliers, dans les deux mois après la date de l'adoption de la présente

délibération, soit contentieux auprès du Tribunal Administratif de Montreuil, au moyen de la plateforme *Télérecours* (<https://www.telerecours.fr/>), dans un délai de deux mois après l'adoption de la présente délibération ou dans un délai de deux mois après le refus du recours gracieux que ce refus ait été explicite ou soit né du silence gardé par la Ville pendant un délai de deux mois.

Reçue en préfecture le : 14/11/25
Accusé en préfecture :
93-219300019-20251110-lmc141700-DE-1-1
Publiée le : 14/11/25
Certifiée exécutoire : 14/11/25

Le Maire,
Karine FRANCKET



Tableau des effectifs Ville d'Aubervilliers - Maj 11/11/2025

Secteur / Catégorie / Cadre Emploi	Budgétés	dont TNC	Pourvus	dont TNC	Vacants	dont TNC
Total général	1820	132	1653	84	167	48
Secteur administratif	462	2	438	1	24	1
Administrateur	3		2		1	
Adjoint administratif territorial	77		73		4	
Adjoint administratif territorial principal de 2ème classe	45		45			
Adjoint administratif territorial principal de 1ère classe	113		111		2	
Attaché	123	2	115	1	8	1
Attaché principal	23		19		4	
Attaché hors classe	8		7		1	
Rédacteur	37		33		4	
Rédacteur principal de 2ème classe	22		22			
Rédacteur principal de 1ère classe	10		10			
Administrateur général	1		1			
Secteur animation	348	123	280	75	68	48
Adjoint territorial d'animation	272	123	207	75	65	48
Adjoint territorial d'animation principal de 2ème classe	22		22			
Adjoint territorial d'animation principal de 1ère classe	28		27		1	
Animateur	19		18		1	
Animateur principal de 2ème classe	4		4			
Animateur principal de 1ère classe	3		2		1	
Secteur emplois fonctionnels	5		5			
Directeur général des services des communes de 80 à 150.000 hab.	1		1			
Directeur général adjoint des services des communes de 40 à 150.000 hab.	4		4			
Secteur médico-social	85	6	75	6	10	
Psychologue de classe normale	8	5	8	5		
Psychologue hors classe	3		2		1	
Sage-femme de classe normale	3	1	3	1		
Auxiliaire de soins principal de 2ème classe	2		2			
Auxiliaire de soins principal de 1ère classe	3		3			
Infirmier de classe supérieure	1		1			
Infirmier en soins généraux	7		6		1	
Infirmier en soins généraux hors classe	5		5			
Puéricultrice hors classe	1		1			
Auxiliaire de puériculture de classe normale	37		30		7	
Auxiliaire de puériculture de classe supérieure	13		12		1	
Aide-soignant de classe supérieure	2		2			
Secteur médico-technique	4	1	4	2		-1
Pédicures-pod,ergothérapeutes,psychomotricien,orthoptiste,tech.labo.,manip. h cl	1		1			
Pédicures-pod,ergothérapeutes,psychomotricien,orthoptiste,tech.labo.,manip.,prép	3	1	3	2		-1
Patrimoine et bibliothèques	3		3			
Attaché territorial de conservation (patrimoine)	1		1			
Assistant de conservation principal de 1ère classe	1		1			
Bibliothécaire territorial principal	1		1			
Secteur police municipale	49		41		8	
Brigadier-chef principal	30		24		6	
Gardien-brigadier	17		15		2	
Chef de service de police municipale	2		2			
AUTRES EMPLOIS	13		9		4	
Dentiste	1		1			
Médecin	10		8		2	
Pigiste	2				2	
Secteur social	204		178		26	
Agent social	3		3			
Agent social principal de 2ème classe	14		14			
Agent social principal de 1ère classe	14		13		1	
Agent spécialisé principal de 2ème classe des écoles maternelles	94		81		13	
Agent spécialisé principal de 1ère classe des écoles maternelles	11		11			
Assistant socio-éducatif	29		29			
Assistant socio-éducatif de classe exceptionnelle	11		10		1	
Educateur territorial de jeunes enfants	20		9		11	
Educateur territorial de jeunes enfants de classe exceptionnelle	6		6			
Conseiller supérieur socio-éducatif	2		2			
Secteur sportif	17		17			
Opérateur A.P.S. qualifié	1		1			
Opérateur A.P.S. principal	1		1			
Educateur territorial des A.P.S	9		9			
Educateur territorial des A.P.S principal de 2ème classe	1		1			
Educateur territorial des A.P.S principal de 1ère classe	4		4			
Conseiller territorial A.P.S. principal	1		1			
Secteur technique	630		603		27	
Adjoint technique territorial	239		239			
Adjoint technique territorial principal de 2ème classe	77		75		2	
Adjoint technique territorial principal de 1ère classe	192		186		6	
Agent de maîtrise	25		19		6	
Agent de maîtrise principal	46		39		7	
Ingénieur	13		11		2	
Ingénieur principal	13		12		1	
Ingénieur en chef	3		3			
Ingénieur en chef hors classe	1		1			
Ingénieur général	1				1	
Technicien	8		7		1	
Technicien principal de 2ème classe	6		5		1	
Technicien principal de 1ère classe	6		6			